

INFO



au sujet des inscriptions et des réservations de restauration scolaire pour vos enfants.

Madame, Monsieur,

Afin de préparer la prochaine rentrée des classes 2025-2026 de votre enfant, voici quelques informations importantes au sujet de la bonne gestion du [Portail Famille](#) : C'est l'outil central pour s'inscrire, réserver et payer une facture. Attention, il y a des nouveautés !

Posséder un compte Portail Famille pour la restauration de Saint-André :

Ce portail famille vous sera nécessaire pour **réserver et pour visualiser / payer vos factures** en ligne.

- **Soit, vous avez déjà un accès personnel.** Auquel cas, ce service en ligne perdure. Vous n'avez qu'à vérifier que votre nouvel enfant scolarisé figure sur votre compte.
- **Soit, votre enfant est le premier qui soit un élève en école publique de Saint-André.** Auquel cas, le service Enseignement et le service Facturation créeront automatiquement votre accès personnel au Portail Famille de la Ville de Saint-André. **Vous recevrez un email avec vos identifiants et votre mot de passe aux alentours du 15 août**
- **Soit, votre enfant est un nouvel élève de l'école Saint Joseph ou du collège Saint Joseph.** Auquel cas, les parents doivent faire une demande d'ouverture de compte et de création d'une fiche par enfant [en remplissant ce formulaire en ligne](#). **Vous recevrez un email avec vos identifiants et votre mot de passe aux alentours du 15 août**

Actualisation des informations concernant le régime alimentaire de votre enfant.

- La Cuisine centrale de Saint-André propose **deux choix de menus : classique ou sans viande**. Il appartient à chaque parent de déclarer le choix de menu pour leur enfant.
- En se connectant à [son espace famille](#) et en actualisant les informations au sujet de chaque enfant.
- Cette information figurera sur la fiche de pointage des enfants et représentera un repère fiable pour le service le midi. Les animateurs des enfants pourront accompagner au mieux.
- **Les enfants présentant un PAI alimentaire** (Projet d'Accueil Individualisé) sont les enfants dont le **médecin scolaire** a validé le protocole d'accueil au préalable. Pour toute information sur ce sujet, il faut s'adresser à la direction de l'école de votre enfant. C'est l'étape indispensable.

La réservation des repas en vue de la rentrée des classes

- Réserver selon les jours souhaités en accédant au planning de réservation des repas en cantine [depuis votre Portail Famille](#).
- Possibilité de réserver pour toute l'année, comme de réserver au fur et à mesure.
- **Ouverture de ces plannings de réservation aux alentours du 15 août**
- Attention, nous rappelons le délai de réservation préalable de 7 jours pour éviter une surfacturation d'1€
- Les réservations ne sont pas annulables 7 jours avant une échéance.
- Les parents disposent de 7 jokers par enfant et par année scolaire, afin de faire face aux divers aléas du quotidien (absences diverses, maladie, etc).

Pour vous aider dans vos démarches en ligne, un conseiller numérique est à votre écoute.

- Pour être autonome et tout comprendre du Portail Famille, deux ateliers sont proposés **le jeudi 28 août de 10h30 à 12h00** et le mercredi **03 septembre de 14h à 15h30**.
- En dehors de ces ateliers, **France Service** vous accueille tous les jours **au CCAS de Saint-André**. Un conseiller numérique est à votre disposition.
- Si vous êtes autonome et que vous souhaitez un accès internet, une borne d'accès publique est disponible dans le hall de la mairie aux heures d'ouverture habituelles.

*Le service facturation
Ville de Saint-André*